



GROUPE HABITAT DU NORD
10, RUE DU VAISSEAU - B.P. 30287
59665 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

R.P.A.O.

Règlement Particulier d'Appel d'Offres

Marché passé en application du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

MAITRE DE L'OUVRAGE :

S.A. HABITAT DU NORD
10, rue du Vaisseau - Immeuble "LE VENTOSE"
B.P. 30287 59665 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX
☎ : 03.20.43.97.32 - 📠 : 03.20.43.97.30

OBJET DE L'APPEL D'OFFRES :

Marchés à bons de commande pour réaliser des prestations d'entretien courant de gros œuvre sur le secteur de l'agence Métropole de la SA HABITAT DU NORD

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Le 15 avril 2013 à 17H00.

SOMMAIRE

PAGE

ARTICLE 1 - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 2 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES.....	3
ARTICLE 4 – JUGEMENT DES OFFRES	6
ARTICLE 5 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	7
ANNEXE 1 : ACTE D'ENGAGEMENT	
ANNEXE 2 : DOSSIER D'EVALUATION QUALITATIVE	
ANNEXE 3 : ANNEXE A L'A.E. EN CAS DE SOUS-TRAITANCE	
ANNEXE 4 : FORMULAIRE D'EFFECTIF	
ANNEXE 5 : ATTESTATION SUR L'HONNEUR	
ANNEXE 6 : CHARTE PRESTATAIRES	
ANNEXE 7 : NOTE D'ACCEPTATION DES DOCUMENTS	
ANNEXE 8 : SECTEUR GEOGRAPHIQUE	
ANNEXE 9 : PLAN D'ACCES A LA SA HABITAT DU NORD	
ANNEXE 10 : C.C.A.P.	
ANNEXE 11 : C.C.T.P. – GENERALITES	
ANNEXE 12 : C.C.T.P. – GROS ŒUVRE	
ANNEXE 13 : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES	
ANNEXE 14 : LISTE DES PRODUIT A UTILISER	
ANNEXE 15 : GUIDES UTILISATEURS EXTRANET	

Règlement Particulier d'Appel d'Offre

ARTICLE 1 - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres concerne le **MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR REALISER DES PRESTATIONS D'ENTRETIEN COURANT DE GROS OEUVRE** sur le secteur de l'agence Métropole de la **S.A. HABITAT du Nord**.

Ce contrat est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de sa date de notification, renouvelable ensuite pour une durée d'un (1) an par tacite reconduction se terminant au maximum le **31 décembre 2014**, sauf dénonciation par l'une des deux parties, par lettre recommandée avec accusé réception, au minimum trois (3) mois avant l'échéance.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

2.1 - ETENDUE DE LA CONSULTATION ET MODE D'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres ouvert est lancé sans variante et est soumis aux dispositions des articles R.433.5 et suivants du CCH.

2.2 - FORME DES MARCHES

Les marchés seront des marchés à bons de commandes.

2.3 - PRIX DES MARCHES

Les marchés seront passés sur bordereau de prix.

2.4 - DELAI D'EXECUTION

Les délais d'exécution sont précisés dans les Cahiers des Charges, notamment le Cahier des Clauses Administratives Particulières. (Annexe 10)

2.5 - REPARTITION GEOGRAPHIQUE - ATTRIBUTION DES MARCHES

L'ensemble des prestations auront lieu sur le secteur de l'agence Métropole de la SA HABITAT DU NORD.

2.8 - MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard huit (8) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications au dossier d'appel d'offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.9 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

2.10 – TRANCHES FERMES

Sans objet

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES

3.1 - DOSSIER DE CONSULTATION

Les dossiers de consultation seront **téléchargeables gratuitement sur le site** : marches-securises.fr

3.2 - COMPOSITION DES OFFRES

Les offres seront remises, avant la date fixée au **15 avril 2013 à 17H00** sous plusieurs enveloppes. Les sous-chapitres, ci-dessous, détaillent le contenu des différentes enveloppes.

3.2.1. Enveloppe extérieure.

Celle-ci, devra être impérativement cachetée et elle contiendra **l'enveloppe n°1 : Candidature** ainsi que **l'enveloppe n°2 : Offre.**

Elle portera les mentions suivantes :

**S.A. HABITAT DU NORD
10, rue du Vaisseau
BP 30287
59665 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX**

Appel d'offres : **Travaux d'entretien courant de gros œuvre**
Raison sociale de l'entreprise : (à préciser)

et en précisant :

« NE PAS OUVRIR »

3.2.2. Enveloppe intérieure N°1 : Candidature

Elle portera les mentions :

Enveloppe n°1 : **Candidature**
Appel d'offres : **Travaux d'entretien courant de gros œuvre**
Raison sociale de l'entreprise : (à préciser)

Et contiendra les pièces administratives suivantes :

1. la lettre de candidature ou le formulaire DC1 **entièrement complété en un seul exemplaire**,
2. déclarations du candidat (formulaires DC2 **entièrement complété**), assortis des copies certifiées conformes des originaux des attestations et certificats fiscaux et sociaux ou de l'état annuel de ces certificats (formulaire noti2) à jour au 31 décembre 2012 **en un seul exemplaire**,

Les formulaires sont disponibles sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances : <http://www.minefi.gouv.fr> – rubrique marchés publics).

3. **Copie de la qualification professionnelle en vigueur à la date de la remise des offres et les références du candidat, permettant d'apprécier les garanties professionnelles et financières de celui-ci, dans le domaine d'activité relatif au marché pour lequel il soumissionne ainsi qu'une liste des références en matière de prestations similaires précisant le nom et l'adresse du maître de l'ouvrage et l'année de réalisation des prestations, en un seul exemplaire**

Cette liste sera composée au minimum de 2 certificats de clients satisfaits de moins de 2 ans. Ceux-ci, ne seront pas des particuliers et seront de préférence des organismes HLM.

4. Une déclaration indiquant les effectifs du Candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois (3) dernières années ; (Annexe 4)
5. Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
6. attestations d'assurances civiles en cours de validité ;
7. Attestation sur l'honneur pour l'agrément initial prestataire ; (Annexe 5)
8. Charte prestataires, complétés et signés ; (Annexe 6)

Les documents seront rédigés en français.

NOTE IMPORTANTE : Les offres incomplètes ne seront pas examinées et l'enveloppe N°2 ne sera pas ouverte.

3.2.3. Enveloppe intérieure N°2 : Offre

Elle portera les mentions :

Enveloppe n°2 :	Offre
Raison sociale de l'entreprise : (à préciser)
Appel d'offres :	Travaux d'entretien courant de gros œuvre

Et contiendra le projet de marché. Celui-ci comprend :

1. **UN ACTE D'ENGAGEMENT** dont le modèle est joint en annexe 1 au dossier d'appel d'offres ; Chaque acte d'engagement reprendra les renseignements généraux, se référera aux prix unitaires du bordereau joint et reprendra la simulation sur la base des prix unitaires calculés et des quantités indicatives annoncées.
2. La note d'acceptation des documents (cadre ci-joint à compléter en annexe 7)
3. La simulation calculée à partir du bordereau de prix unitaire affecté de quantités indicatives; (annexe 13)
4. Le dossier d'évaluation qualitative (1 feuillet par question) en annexe 2
5. Un CD ROM reprenant les tableaux fournis (annexe 13) et remplis pour la vérification des offres

3.3 – REMISE DES OFFRES ET CONDITION D'ENVOI

Les offres devront être transmises par courrier recommandé avec avis de réception et parvenir à destination pour les dates et heures fixées plus haut.

Elles pourront également, dans les mêmes conditions de délai, être remises directement au siège de la Société, contre récépissé à l'accueil de la **S.A. HABITAT du Nord** – immeuble "Le Ventôse" 10 rue du Vaisseau à VILLENEUVE D'ASCQ.

Les dossiers dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus : ils seront conservés par la **S.A. HABITAT du Nord**.

ARTICLE 3.4 – Documents à fournir par le candidat retenu

Le candidat auquel il est envisagé de lui attribuer le marché devra fournir les documents suivants:

- 1) pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat, en **un seul exemplaire**,
- 2) un extrait du registre de Commerce ou une carte d'identification au répertoire des métiers daté de moins de trois mois,
- 3) Les documents ou attestations figurant aux articles prévues aux D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du Code du Travail, **en un seul exemplaire**
(Le formulaire DC 6 proposé par le MINEFI permet de regrouper l'ensemble des informations demandées. Les formulaires sont disponibles sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances : <http://www.minefi.gouv.fr> – rubrique marchés publics),
- 4) le(s) certificat(s) de qualité (certification ISO), en cours de validité, que pourrait éventuellement avoir le candidat, en un seul exemplaire.

Les fournisseurs de nationalité non française produiront des déclarations et attestations similaires conformément aux articles 20a, b, c, e et f, 21, 22, 23 de la Directive européenne numéro 93/36 du 14 juin 1993.

Les documents seront rédigés en français.

L'absence de production dans un délai de huit (8) jours à compter de la demande de Habitat du Nord SA entraînera le rejet de l'offre.

Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué. Si nécessaire, cette procédure peut être

reproduite tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

ARTICLE 4 – JUGEMENT DES OFFRES

4.1 – Les conditions de fond

La séance d'ouverture des plis contenant les offres n'est pas publique, les candidats ne sont pas admis.

4.2 – Les conditions de forme

En cas de discordance constatée dans l'offre d'un entrepreneur candidat entre les sommes indiquées dans l'acte d'engagement et dans le détail estimatif, c'est le résultat de la vérification des calculs du devis fera foi.

Dans le cas ou des erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont constatées dans la décomposition d'un prix forfaitaire ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur candidat, il en sera tenu compte dans le jugement de la consultation.

4.3 – Jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R 433.12 et 433.13 du CCH.

Les critères de sélection des offres sont définis ci-après :

METHODE D'EVALUATION DES OFFRES

- 1) **Examen des pièces administratives demandées dans la première enveloppe, la Commission d'Appel d'Offres détermine la liste des entreprises pour lesquelles la seconde enveloppe sera ouverte.**
- 2) **Ouverture de la seconde enveloppe des offres des candidats autorisés à soumissionner**

A) Prix

Il sera attribué à chaque entreprise

Le note sur le prix est égale au prix de la simulation du moins disant divisé par le prix de l'offre du candidat, multipliée par 10, pour être également obtenue sur 10

$$\left(\frac{\text{Prix du moins disant}}{\text{Prix candidat}} \right) \times 10$$

B) Evaluation de l'entreprise

Mode évaluation :

De « 0 » à « 3 » par question (voir fiche d'évaluation annexe 2).

La note total sur 24 points est multipliée par 5 et divisée par 12 pour être obtenue sur 10 .

C) Classement définitif

⇒ La note obtenue au niveau du point A « PRIX » sera affecté d'une pondération avec un pourcentage de 50 (cinquante) pour cent.

⇒ La note obtenue au niveau du point B « Evaluation de l'entreprise » sera affecté d'une pondération de 50 (cinquante) pour cent.

⇒ Il sera fait la somme des deux notes

⇒ Le classement sera établi dans l'ordre décroissant : de l'offre la mieux classée (en numéro 1) avec la notation la plus élevée jusqu'à l'offre la moins bien classée (en dernière position) avec la notation la moins élevée.

⇒ **IMPORTANT : en cas d'égalité de classement de plusieurs offres, l'offre la moins disante sera retenue**

Il est également rappelé que la composition des dossiers d'offres, et le respect des clauses du présent RPAO seront rigoureusement vérifiés.

La SA HABITAT DU NORD se réserve la possibilité de ne prendre aucune option.

4.4 – Dispositions particulières

Si au terme de la consultation, un candidat est informé que son offre est retenue, il ne pourra prétendre à aucune indemnité, ni élever aucune réclamation dans l'hypothèse où le maître de l'ouvrage ne passerait pas avec lui le marché de travaux correspondant, quand bien même la mise au point de son offre aurait nécessité la réalisation d'études complémentaires. En effet, le maître de l'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.

ARTICLE 5 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au minimum 10 jours avant la remise des offres, une demande écrite à:

Monsieur VANDERMARCO
Service Développement
S.A. HABITAT du Nord
10 rue du Vaisseau
59665 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél. : 03.20.43.97.32 – Fax : 03.20.43.97.30
Email : c.vandermarcq@habitatdunord.fr

Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

ANNEXES



GROUPE HABITAT DU NORD
10, RUE DU VAISSEAU - B.P. 30287
59665 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

ANNEXE 1

ACTE D'ENGAGEMENT

MAITRE DE L'OUVRAGE

S.A. HABITAT du Nord
10, rue du Vaisseau - VILLENEUVE D'ASCQ

TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT

DATE DU MARCHÉ (*)

NUMÉRO DU MARCHÉ (*)

AGENCE METROPOLE

LOT GROS-OEUVRE

MARCHÉ SUR APPEL D'OFFRES

PERSONNE HABILITÉE A DONNER LES RENSEIGNEMENTS EN CAS DE NANTISSEMENT

Monsieur le Président du Directoire de la S.A. HABITAT du Nord

(*) : Réserve au Maître d'ouvrage

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 – CONTRACTANT

Je soussigné

a - (si le contractant est seul propriétaire de l'entreprise, la formule ci-après est à utiliser :)

M. (nom, prénom),
agissant en mon nom personnel, domicilié à
.....
(adresse complète et numéro de téléphone),
. inscrite au registre du commerce de : (lieu)
. à l'I.N.S.E.E. sous le n°
. Code d'Activité Economique Principale (A.P.E.) :

b - (Si le contractant représente une Société, la formule ci-après est à utiliser :)

M. (nom, prénom et qualité),
agissant au nom et pour le compte de la Société
.....
(intitulé complet et forme juridique de la Société),
ayant son siège social à
.....
(adresse complète et numéro de téléphone),
. inscrite au Registre du Commerce de : (lieu)
. à l'I.N.S.E.E. sous le n°
. Code d'Activité Economique Principale (A.P.E.) :

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés,

- après avoir établi la déclaration prévue à l'article R 433.9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter **LES TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT DE GROS OEUVRE** sur le secteur géographique de l'agence METROPOLE de la S.A. HABITAT du Nord, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de CENT VINGT (120) JOURS à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (R.P.A.O.).

ARTICLE 2 – PRIX

2.1 - Les prestations seront rémunérées par application des prix bordereau joint au présent marché.

Le total de la simulation repris à l'annexe 13 s'élève à :

..... **€ HT / an (en chiffres)**
..... **€ HT / an (en lettres)**

2.2 - Les modalités de mise à jour des prix sont fixées au C.C.A.P.

2.3 - Dans le cas de sous-traitance d'une partie des prestations, les clauses du CCAP de travaux concernant la désignation et le paiement des sous-traitants seront seules applicables.

ARTICLE 3 – DELAIS

Les prestations seront exécutées dans les délais mentionnés sur le cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) du présent marché.

ARTICLE 4 – PAIEMENT

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

- Ouvert au nom de (Titulaire du compte) :
- Etablissement bancaire :
- Adresse :
- Code banque :
- Code guichet :
- N° de compte :
- Clé R.I.B. :

ARTICLE 5 - DECLARATION

a - (si le contractant est seul propriétaire de l'entreprise, la formule ci-après est à utiliser :)

J'affirme sous peine de résiliation du marché ou de sa mise en régie à mes torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52.401 du 14 avril 1952 dont les dispositions ont été modifiées par l'articles 56 de la loi 78.753 du 17 juillet 1978.

OU

b - (Si le contractant représente une Société, la formule ci-après est à utiliser :)

J'affirme sous peine de résiliation du marché ou de sa mise en régie à ses torts exclusifs que la Société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52.401 du 14 avril 1952 dont les dispositions ont été modifiées par l'articles 56 de la loi 78.753 du 17 juillet 1978.

Fait à , Le

Mention manuscrite

"Lu et approuvé"

Signature et cachet commercial de l'Entrepreneur :

Est accepté le présent acte d'engagement
pour valoir marché

A Villeneuve d'Ascq, le

Le Maître de l'Ouvrage



GROUPE HABITAT DU NORD
10, RUE DU VAISSEAU - B.P. 30287
59665 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

ANNEXE 2
DOSSIER D'EVALUATION QUALITATIVE

FICHE D'EVALUATION

La valeur technique des offres sera étudié selon la grille suivante

N°	Désignation des rubriques	nombre de points maximum	Evaluation de la réponse
1	présentation de l'entreprise, ses effectifs affectés au marché, moyens mis en œuvre, encadrement	3	
2	fréquence des interventions par type de prestations à détailler, planification, comment déclencher vous les interventions ?	3	
3	Quelle démarche qualité ou Responsabilité sociale des entreprises avez-vous mis en place dans votre entreprise ?	3	
4	en plus des prescriptions du marché, que proposez vous pour améliorer le service, la qualité des espaces à entretenir et la préservation de l'environnement ?	3	
5	communication, retour des informations à l'agence, informations sur la planification, réponses aux constats négatifs	3	
6	Quel contrôle interne proposez vous de mettre en place pour vous autocontrôler et améliorer la satisfaction des locataires, contrôles contradictoires avec le maître d'ouvrage et sur la préservation de l'environnement	3	

N°	Désignation des rubriques	nombre de points maximum	Evaluation de la réponse
7	consignes données au personnel pour s'assurer des bonnes relations avec le locataire, informations données sur les objectifs du contrat et sur la préservation de l'environnement	3	
8	Traçabilité des déchets de chantier et provenance des matériaux quelles solutions proposez vous de mettre en œuvre	3	

Mode évaluation :

De « 0 » à « 3 » selon la pertinence des informations fournies.

La note total sur 24 points est multipliée par 5 et divisée par 12 pour être obtenue sur 10

Le note sur le prix est égale au prix de la simulation du moins disant divisé par le prix de l'offre du candidat, multipliée par 10, pour être également obtenue sur 10.

Ce document deviendra contractuel et sera annexé au marché

Fait à Le

Signature et cachet de l'entreprise



GROUPE HABITAT DU NORD
10, RUE DU VAISSEAU - B.P. 30287
59665 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

ANNEXE 3
ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance (1)
(Marché des S.A.)

MARCHE :

TITULAIRE :

OBJET :

PRESTATIONS SOUS TRAITÉES

- nature
- montant TVA comprise.....

SOUS-TRAITANT

- nom, raison ou dénomination sociale
- entreprise individuelle ou forme juridique de la société
- numéro d'identité d'entreprise (SIREN).....
- numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers
- adresse.....
- compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre)
- adresse.....
- numéro de compte

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- modalités de calcul et de versements des avances et acomptes: identique au marché.
- date (ou mois) d'établissement des prix: identique au marché.
- modalités de révision des prix: identique au marché.
- stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections, et retenues diverses: identique au marché.
- personnes habilitées à donner les renseignements prévus à l'article du C.C.A.P.

COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS

Monsieur le Président du Directoire de la S.A. HABITAT du NORD

Le sous-traitant

L'Entrepreneur

Le Maître de l'ouvrage

(1) Pièces à joindre

- Déclaration (en deux exemplaires) du sous-traitant concerné attestant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52.40 du 14 avril 1952.
- Certificat de qualification OPQCB - QUALIFELEC - QUALIFANTEN - carte professionnelle d'entrepreneur de travaux publics ou la qualification CNIH.
- Attestation d'assurance responsabilité civile dommages au tiers, individuelle de base 73 ou décennale Entrepreneur 77.
- Attestations des administrations, organismes ou comptables chargés de l'assiette et du recouvrement des impôts et cotisations sociales (Sécurité sociale, allocations familiales, congés payés et chômage intempérie).
- Attestation figurant à l'art. R.324.4 du Code du Travail

NB : Rappel article R.324.4

Dans tous les cas, l'un des documents suivants :

- a Attestation de fourniture de déclarations sociales, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations sociales incombant au cocontractant et datant de moins d'un an
- b Avis d'imposition afférent à la taxe professionnelle pour l'exercice précédent
- c Attestations par lesquelles le cocontractant justifie de la régularité de sa situation au regard des articles 52, 53, 54 et 259 du Code des marchés publics
- d Attestation de garanties financières prévue à l'article L 124.8 pour les entreprises de travail temporaire
- e A défaut des documents mentionnés aux a, b et c ci-dessus, pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises

, Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :

- a Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis)
- b Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers
- c Un devis, document publicitaire ou correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente
- d Un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an.

f Lorsque le cocontractant emploie des salariés, une attestation sur l'honneur établie par ce cocontractant certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143.3; L 143.5 et L 620.3.



10, rue du Vaisseau - B.P. 30287
59665 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

ANNEXE 4

DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE, DE LA SOCIETE EN TERME D'EFFECTIFS DE SALARIES SUR LES TROIS DERNIERES ANNEES

Entreprise, Société :

Effectifs, au niveau national, au / / :

Effectifs, au niveau local (1), au / / :

ANNEE	CADRES			AGENTS DE MAITRISE			AGENTS D'EXECUTION		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Contrats à durée indéterminée									
Contrats à durée déterminée									
Nombre de personnes									
en formation									
en apprentissage									
en formation par alternance									
en congés (autres que congés ordinaires)									
en insertion									
en intérim									
.....									
.....									

(1) Pour l'effectif au niveau local, il faut entendre l'effectif relevant effectivement de la personne signataire de l'acte d'engagement.

Fait à Le

Signature et cachet de l'entreprise



GROUPE HABITAT DU NORD
10, RUE DU VAISSEAU - B.P. 30287
59665 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

ANNEXE 5
ATTESTATION SUR L'HONNEUR
(Pour agréer l'entreprise à la démarche QUALIBAIL)

Je soussigné(e) (prénom, nom)

Agissant pour la société Au titre de chef d'entreprise.

Au capital de (montant en €uros)

Et située (adresse complète)
.....

Atteste que la qualification du chef d'entreprise correspond au moins à l'un des items suivants :

- 6 ans d'expérience minimum dans le métier (si aucun diplôme) ;
- un CAP (niveau V) et 3 ans d'expérience dans le métier ;
- un Brevet professionnel (niveau IV) et 2 ans d'expérience dans le métier (ces 2 années peuvent avoir été effectuées dans le cadre de la préparation au Brevet Professionnel).

A défaut l'entreprise dispose-t-elle du certificat Qualibat : Oui Non
(Cochez la case correspondant à la réponse). Si oui, joindre une copie du certificat à cette attestation.

Fait à Le

Signature et cachet de l'entreprise



GROUPE HABITAT DU NORD
10, RUE DU VAISSEAU - B.P. 30287
59665 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

ANNEXE 6
CHARTRE PRESTATAIRES
(Pour agréer l'entreprise à notre démarche qualité)

Je soussigné(e) (prénom, nom)

Agissant au nom de l'entreprise (raison sociale et adresse)

.....

Au titre de (fonction du signataire)

Adhère :

- A la démarche qualité entreprise par la S.A. Habitat du Nord ;
- A la norme d'Engagement de Service tels que décrits dans le référentiel de « Gestion Locative de Logements » Qualibail (REF-113-01 version du 08/10/01) ;
- A tout principe visant à rendre un service de Qualité aux Résidents d'Habitat du Nord ;

Ainsi qu'à toute action visant l'amélioration globale de prestations de service.

Fait à Le

Signature et cachet de l'entreprise



GROUPE HABITAT DU NORD
10, RUE DU VAISSEAU - B.P. 30287
59665 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

ANNEXE 7
NOTE D'ACCEPTATION DES DOCUMENTS

Je soussigné(e) (prénom, nom)

Agissant au nom et pour le compte de la société (raison sociale et adresse)
.....
.....

Accepte sans aucunes réserves et sans aucunes modifications les pièces jointes au dossier de consultation, à savoir :

- Le C.C.A.P.
- Le C.C.T.P. – Généralités
- Le C.C.T.P. – Gros-Œuvre
- La liste CUP
- Le Guide Extranet

Fait à Le

Signature et cachet de l'entreprise



GROUPE HABITAT DU NORD

10, RUE DU VAISSEAU - B.P. 30287
59665 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

ANNEXE 8 - SECTEUR GEOGRAPHIQUE

AGENCE DE RONCHIN METROPOLE

Responsable : Xavier GERNEZ
1, place du Général de Gaulle - BP 44
59790 RONCHIN
Tél. : 03.59.75.59.59 – Fax : 03.28.16.08.31

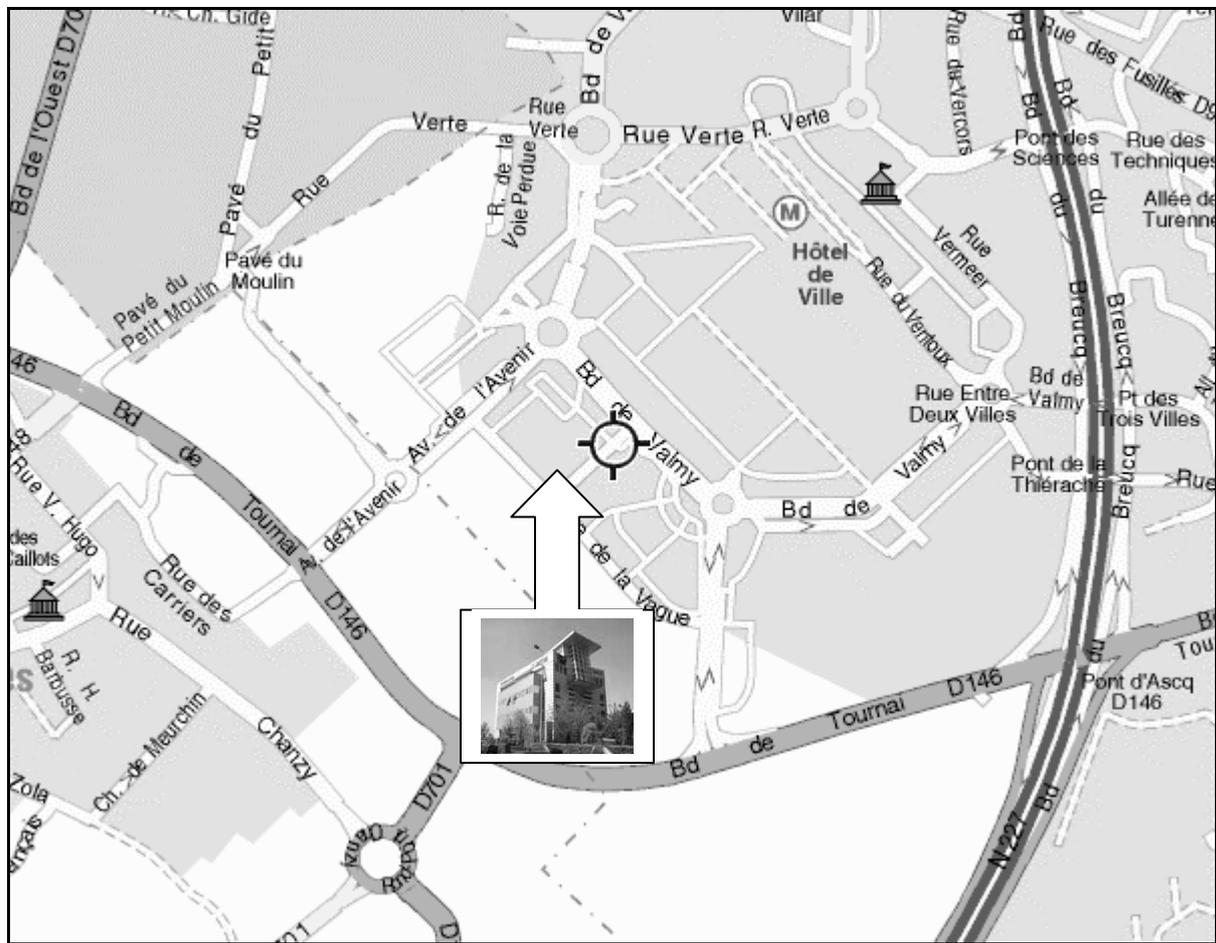
ARMENTIERES • BONDUES • COMINES • CROIX • FRELINGHIEN • HELLEMES-
LILLE • HEM • HOUPLINES • LA MADELEINE • LILLE • LOMME • LYS LES LANNOY •
MONS-EN-BAROEUL • MOUVAUX • NEUVILLE-EN-FERRAIN • NIEPPE •
PERENCHIES • PREMESQUES • RONCQ • SAINT-ANDRE LEZ LILLE • TOURCOING
• VERLINGHEM • VILLENEUVE D'ASCQ • WAMBRECHIES • WASQUEHAL •
WATTRELOS • ABSCON • ANICHE • ANNOEULLIN • BAUVIN • BUGNICOURT •
BULLY LES MINES • CAPPELLE-EN-PEVELE • CARVIN • COURCHELLETES •
ECQUEDECQUES • FACHES-THUMESNIL • HARNES • HASNON • HERLIES •
HORNAING • LA BASSEE • LAMBRES-LEZ-DOUAI • LESQUIN • LIBERCOURT •
LOOS • MONCHECOURT • ORCHIES • PHALEMPIN • RONCHIN • SAINT-
AMAND-LES-EAUX • SECLIN • SIN LE NOBLE • THUMERIES • VENDIN LE VIEL •
WATTIGNIES



GROUPE HABITAT DU NORD

**10, RUE DU VAISSEAU - B.P. 30287
59665 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX**

**ANNEXE 9
PLAN D'ACCES A LA SA HABITAT DU NORD**



HABITAT DU NORD

« Le Ventôse » - 10, rue du Vaisseau
BP 30287 - 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tél. : 03.20.43.97.13 – Fax : 03.20.43.97.30